

### ÉCHAFAUDAGES

Vérification à la mise en service, vérification périodique (R 4323-72).

### APPAREILS DE LEVAGE

Vérification à la mise en service ou vérification périodique, aide à la réalisation de l'examen d'adéquation (Arrêté du 01-03-2004).

### ACCESSOIRES DE LEVAGE

Vérification périodique annuelle, aide à la réalisation de l'examen d'adéquation. (Arrêté du 01-03-2004).

### INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Vérification à la mise en service ou vérification périodique de l'installation électrique temporaire de chantier (R 4226-16).

### MOYENS D'ACCÈS

Contrôle des échelles, escabeaux, marchepieds, PIR, PIRL (R 4534-15).

### APPAREILS DE LEVAGE MOBILE

Vérification semestrielle, aide à la réalisation de l'examen d'adéquation (Arrêté du 01-03-2004).

### EXTINCTEURS & TROUSSES DE SECOURS

Vérification et maintenance périodique (R 4227-39), contrôle de la validité des produits, réapprovisionnement.

### EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Contrôle annuel des protections individuelles contre les chutes, appareils de protection respiratoire, gilets de sauvetage... (R 4322-1).

### ENGINS DE CHANTIER

Vérification générale périodique (R 4224-17).